

## Message n°4 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Trafic et télécommunications – Route du Lac Lussy – Construction d'un parking de 124 places – Crédit d'investissement de 1 500 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°4 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 1 500 000 francs destiné à la construction d'un parking de 124 places à la route du Lac Lussy.

### Historique

Date	Objet
Mai 2012	première étude de faisabilité réalisée par le Service technique (STC)
Juin 2016	modifications du projet par le STC
Septembre 2017	estimation du coût de construction du parking selon projet similaire (1 000 000 francs)
Octobre 2018	approbation par le Conseil général du crédit d'investissement de 978 000 francs (Message n°53) destiné à l'achat des terrains
Novembre 2019	étude de la possibilité d'intégrer le marché surveillé de bétail de boucherie sur ce parking
Juillet 2020	approbation par le Conseil général du crédit d'investissement de 50 000 francs (Message n°104) destiné à l'étude du projet
Août 2020	adjudication de l'étude du parking au bureau MGI
Mars 2021	validation du projet d'intégration des infrastructures du marché surveillé de bétail de boucherie par la CFEB
Avril 2021	approbation du projet définitif par le Conseil communal
Mai 2021	projet déposé en demande préalable auprès des services de l'Etat de Fribourg
<b>Acronymes</b>	*MGI: MGI Ingénieurs SA, à Châtel-St-Denis *CFEB: coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail

### Explication du projet

Afin de pallier le manque de places de stationnement dans le secteur du Lussy tout en respectant le concept de stationnement, le bureau MGI a conçu le présent projet, qui répond à toutes les attentes requises. En outre, il prévoit d'y accueillir le marché surveillé de bétail de boucherie, qui a lieu actuellement sur le parking de l'ancien Landi, à la route de Palézieux, parcelle dont la Commune a récemment fait l'acquisition (cf. Message n°112, approuvé par le Conseil général le 4 novembre 2020).

L'emplacement de ce parking de 124 places, qui comptera quatre places pour handicapés, deux places pour recharge de voitures électriques et quatre places pour deux-roues est idéal pour desservir ce secteur. Lors de situations exceptionnelles et de grandes manifestations, des centaines de véhicules peuvent affluer dans cette zone pour se rendre sur différents sites de fêtes, tels que la halle triple et le centre sportif. Aujourd'hui, lors de tels événements, l'offre en stationnement est très vite saturée. Ce nouveau parking sera gratuit, mais à durée limitée, tout comme celui du centre sportif actuel.

Comme évoqué ci-dessus, ce parking servira également au marché surveillé de bétail de boucherie et sera équipé d'infrastructures fixes et mobiles servant à ce dernier. En effet, un couvert sera construit pour abriter une balance mobile qui pourra être déplacée si besoin. Des barrières de retenue ou guidage seront également installées (fixes sur les bords et amovibles sur le centre). Finalement, une fosse de réception des eaux usées sera créée et vidée quatre fois par année.

## **But de la dépense**

Ce crédit d'investissement comprend tous les travaux de construction génie-civil, les raccordements eaux pluviales et eaux usées et les équipements divers (marché au bétail et bornes pour recharge de véhicules électriques). Les prestations du bureau MGI sont également comptabilisées. Un montant de 50 000 francs pour l'équipement du marché surveillé devrait être pris en charge par la CFEB; ceci sera confirmé avant la mise à l'enquête définitive du projet.

## **Plan de financement**

*Rubrique comptable 2021.004/620.5010.00*

### **Coût total estimé à charge de la Commune**

**Fr. 1'500'000.00**

À la charge du budget des investissements 2021-2022

Financé par un emprunt bancaire.

### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2023**

Intérêts passifs	2% de Fr.	1'500'000.00	Fr.	30'000.00
Amortissement	4% de Fr.	1'500'000.00	Fr.	60'000.00
Total			Fr.	90'000.00

### **Estimation des charges et revenus d'exploitation**

Les charges d'exploitation de ce parking couvriront

- le contrôle et l'entretien de la balance, soit environ 400 francs par année;
- la valeur de la police ECAB, soit environ 100 francs par année.

Les revenus d'exploitation de ce parking seront générés par

- le versement de la CFEB de 7 francs par bête, soit 40 bêtes par commission, x 15 (nombre de marchés par an), soit environ 4200 francs par année.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 1 500 000 francs destiné à la construction d'un parking de 124 places à la route du Lac Lussy.**

Châtel-St-Denis, mai 2021

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté  
Situation du parking

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) ;
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11) ;
- l'ordonnance du 16 juin 2020 modifiant l'ordonnance sur les finances communales (RSF 140.61) ;
- le Message n°4 du Conseil communal, du 25 mai 2021 ;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 1 500 000 francs destiné à la construction d'un parking de 124 places à la route du Lac Lussy.

### Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire, qui sera amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente :

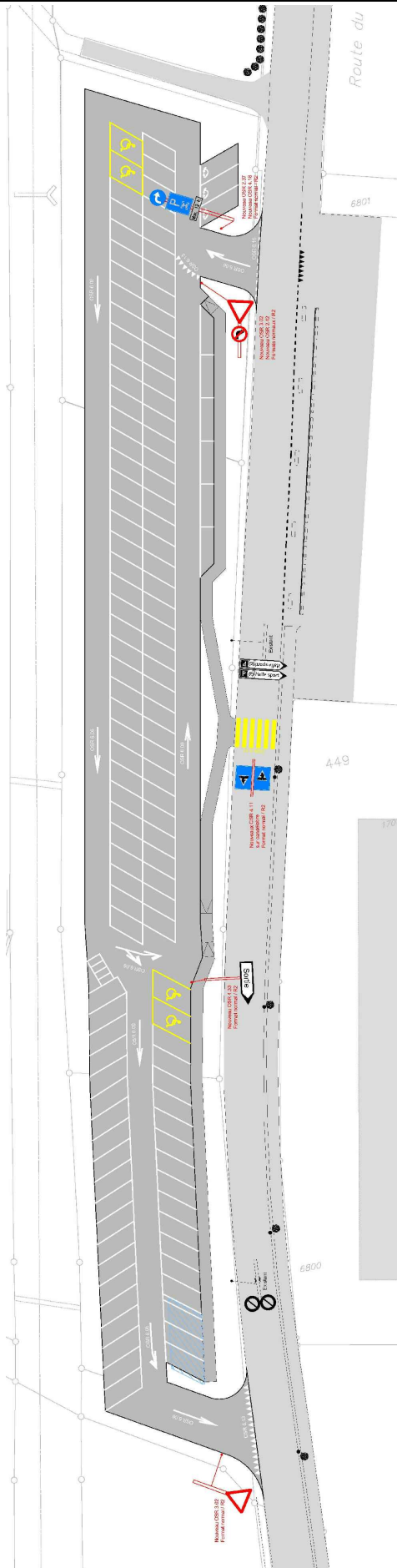
La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz



## Situation du parking :



## Détails marché au bétail :

